



**THE DRUG-RELATED DEATH
BEREAVEMENT DAY ACT**

**LOI SUR LE JOUR DE DEUIL DES
PERSONNES DONT LE DÉCÈS
EST LIÉ AUX DROGUES**

STATUTES OF MANITOBA 2022

LOIS DU MANITOBA 2022

Chapter 36

Chapitre 36

Bill 234
4th Session, 42nd Legislature

Projet de loi 234
4^e session, 42^e législature

Assented to June 1, 2022

Date de sanction : 1^{er} juin 2022

EXPLANATORY NOTE

This note was written as a reader's aid to the Bill and is not part of the law.

This Bill proclaims the first Sunday in May of every year as Drug-Related Death Bereavement Day, a day to reflect on the impact of drugs in Manitoba and to grieve those lost to drugs.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi comportait la note qui suit à titre de complément d'information; elle ne fait pas partie de la loi.

En vertu du présent projet de loi, le premier dimanche de mai est proclamé « Jour de deuil des personnes dont le décès est lié aux drogues ». Ce jour constitue une occasion de réfléchir à l'incidence des drogues au Manitoba et de faire le deuil des personnes dont le décès est lié à celles-ci.

CHAPTER 36

THE DRUG-RELATED DEATH BEREAVEMENT DAY ACT

(Assented to June 1, 2022)

WHEREAS Manitoba is grappling with a drug addiction crisis that has devastating impacts on individuals, families and communities;

AND WHEREAS Manitoba has seen an increase in the annual number of drug-related deaths over several years and this number has risen sharply during the COVID-19 pandemic;

AND WHEREAS behind every number is a person — a child, a parent, a family member, a friend;

AND WHEREAS a day of recognition for those who have died as a result of drugs will provide an opportunity for Manitobans to collectively reflect on the drug crisis, to challenge the stigma around drug use, and to grieve;

CHAPITRE 36

LOI SUR LE JOUR DE DEUIL DES PERSONNES DONT LE DÉCÈS EST LIÉ AUX DROGUES

(Date de sanction : 1^{er} juin 2022)

Attendu :

que le Manitoba est aux prises avec de graves problèmes de toxicomanie et de pharmacodépendance qui ont des effets dévastateurs sur les personnes, les familles et les collectivités;

que depuis plusieurs années, la province observe une hausse du nombre de décès par année qui sont liés aux drogues et que ce nombre a augmenté de façon marquée durant la pandémie de COVID-19;

que derrière chacune de ces statistiques se trouve une personne : un enfant, un parent, un membre d'une famille ou un ami;

que le fait d'instaurer une journée à la mémoire des personnes dont le décès est lié aux drogues donnera aux Manitobains l'occasion de réfléchir collectivement sur cette crise, de lutter contre la stigmatisation entourant la consommation de drogues et de faire leur deuil,

THEREFORE HER MAJESTY, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of Manitoba, enacts as follows:

SA MAJESTÉ, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, édicte :

Drug-Related Death Bereavement Day

1 In each year, the first Sunday in May is to be known throughout Manitoba as Drug-Related Death Bereavement Day.

Jour de deuil des personnes dont le décès est lié aux drogues

1 Le premier dimanche de mai est désigné « Jour de deuil des personnes dont le décès est lié aux drogues ».

C.C.S.M. reference

2 This Act may be referred to as chapter D106 of the *Continuing Consolidation of the Statutes of Manitoba*.

Codification permanente

2 La présente loi constitue le chapitre D106 de la *Codification permanente des lois du Manitoba*.

Coming into force

3 This Act comes into force on the day it receives royal assent.

Entrée en vigueur

3 La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.